

L'ECHO DE L'ASSOCIATION POUR CEUX DE 14

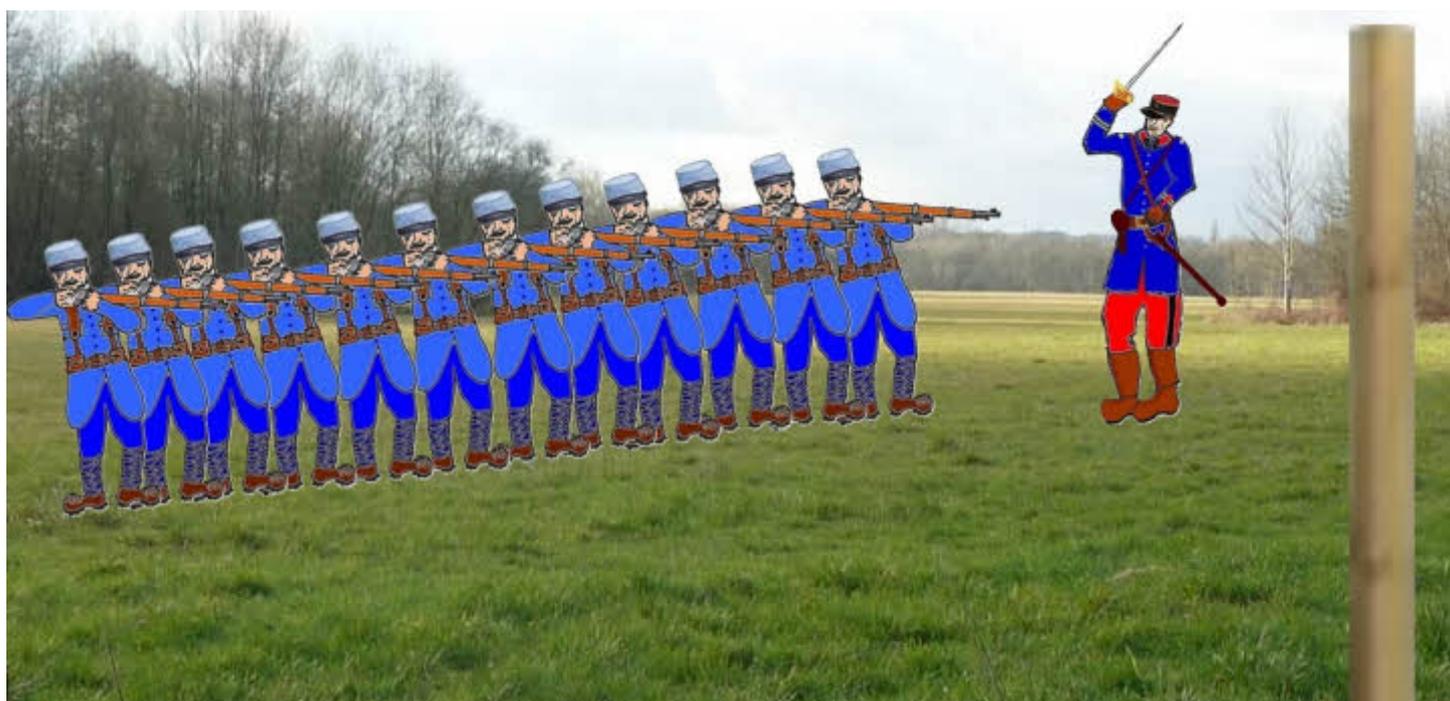
AVEC NOS CHERS POILUS IL Y A 100 ANS

ECHO HORS SERIE N° 4



Rédaction et Administration: « Pour Ceux de 14 » - Mémoire bourguignonne de la Grande Guerre

Il y a 100 ans
27 mai 1915

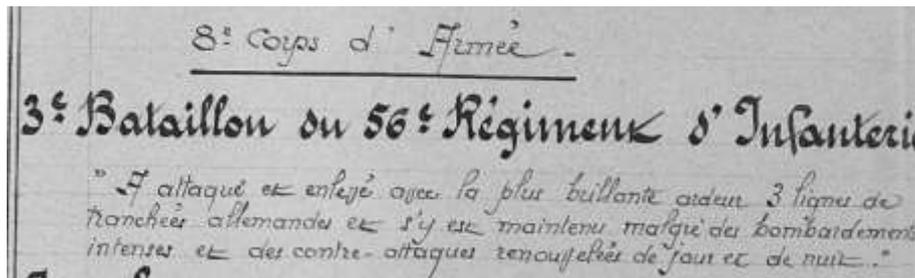


23 condamnés à mort
du 56ème Régiment d'Infanterie

27 mai 1915 : 23 condamnés à mort

Le 27 mai 1915, siégeant à Pont-sur-Meuse, le Conseil de Guerre de la 15^e Division, condamne au terme du procès de 25 soldats du 56^e RI, 23 d'entre eux à la peine de mort. Ils sont accusés d'abandon de poste en présence de l'ennemi auquel s'ajoute pour certains le refus d'obéissance.

Les faits qui leurs sont reprochés se sont produits dans la nuit du 16 au 17 mai précédent. On se souvient qu'une attaque, menée par le 171^e RI doit être appuyée par le 3^e bataillon afin de reprendre les tranchées perdues le 5 mai (cf. l'Echo n° 11). Le 56^e RI avait été rappelé prématurément de Commercy où il prenait un repos bien mérité après les terribles épreuves d'avril. Le 3^e bataillon avait été particulièrement éprouvé, comme en témoigne le texte de sa citation à l'Ordre de l'Armée :



Au moment de se préparer à remonter en première ligne, le découragement gagne les hommes et certains pensant qu'ils ont assez donné, expriment leur refus. Les officiers parlementent, des coups de feu tirés en l'air et les soldats prennent le chemin des tranchées. Sauf quelques-uns qui s'égaient dans la nature environnante.

Ceux-ci sont arrêtés le lendemain et ramenés vers l'arrière, sous bonne garde, en attendant d'être déférés devant un conseil de guerre. Car le lieutenant-colonel Duchet, commandant le 56^e RI a transmis le 18 mai, au siège de la 15^e division, les dossiers de plainte à l'encontre de 25 soldats du 56^e RI pour abandon de poste en présence de l'ennemi. En effet, aux termes du code de justice militaire, la faute est bien constituée. Pour tous, l'abandon de poste en présence de l'ennemi est requis. Dix-huit se voient en outre ajouter le refus d'obéissance et pour les deux caporaux la « *provocation adressée à des militaires dans le but de les détourner de leur devoir* ». Les commandants de compagnies des accusés rédigent leurs rapports. Trois appartiennent à la 9^e Compagnie (lieutenant Tribolet), treize à la 10^e (capitaine Girod), deux à la 11^e (capitaine Cortot) et cinq à la 12^e (sous-lieutenant de Beneditti)

Ainsi, le Conseil de Guerre de la 15^e Division se réunit à Mesnil-aux-Bois le 27 mai 1915 sous la présidence du lieutenant-colonel Superbie. Des avocats sont commis. A l'interrogatoire tous les accusés nient le refus de marcher. Deux hommes voient les charges à leur endroit abandonnées et sont acquittés. Les vingt-trois autres sont condamnés à mort en vertu du code de justice militaire. Mais aussitôt un recours en grâce auprès du Président de la République est formulé par les avocats et signé par le jury. Dans l'attente de la décision de Raymond Poincaré, les condamnés sont emprisonnés à Commercy où ils attendent, dans l'inquiétude, de connaître leur sort.

Le général Blazer, commandant la 15^e Division est furieux, il souhaitait faire un exemple et fusiller au moins quatre hommes parmi les meneurs. Mais le recours en grâce concerne les vingt-trois soldats et Blazer est déconsidéré. Au sujet de la personnalité du général Blazer et de ses rapports avec ses supérieurs nous ne saurions que recommander la lecture de *Fusillés pour l'exemple*, livre du général André Bach, publié aux éditions Tallandier en 2003 (1). Tout un chapitre y est consacré à cette affaire.

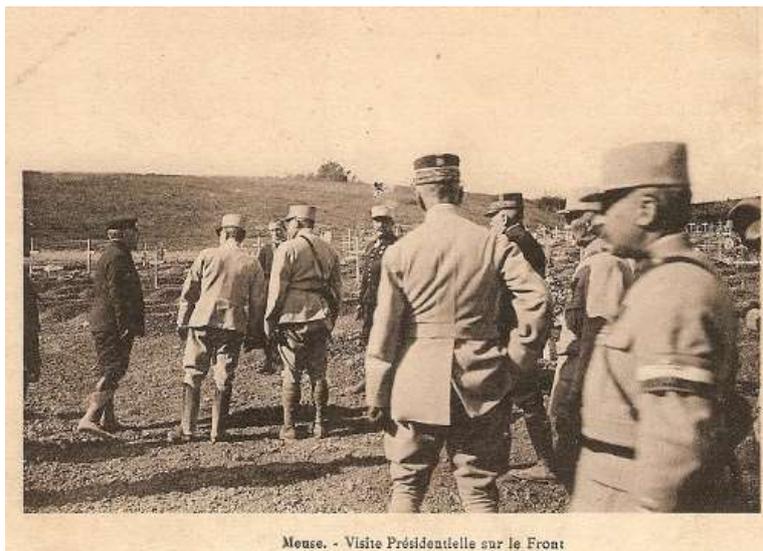
Intéressons-nous plutôt au destin de ces vingt-trois hommes.

Les condamnés seront tous graciés. Le Président de la République signe le décret qui commue toutes les peines de morts en peines de prison le 10 juin 1915 après une visite sur le front du Bois d'Ailly.

Raymond Poincaré évoque cet épisode dans ses mémoires :

Je reviens à Commercy, où j'inspecte, à la caserne, un atelier de fabrication de bombes et de grenades, destinées aux luttes de tranchées ; puis, je visite, avec mon ami René Grosdidier, sénateur et maire, les hôpitaux et les ambulances de la ville. Le général Roques et le général Cordonnier, commandant du VIII^e corps, me rapportent que ces jours derniers, vingt-trois soldats du 56^e régiment d'infanterie ont été condamnés à mort pour avoir abandonné une tranchée au bois d'Ailly. Les deux généraux me demandent de les gracier et je m'empresse de répondre à ce désir, avec la conviction que ces jeunes gens, s'ils restent au front, sauront faire oublier à leurs chefs un instant de faiblesse et se relever à leurs propres yeux. Mais est-ce la vie que je leur rends ? ou ne sont-ce pas, hélas ! de nouvelles occasions de mort ou de mutilations ?

Raymond Poincaré, *Au service de la France, tome VI, Les tranchées 1915.*



Il est fort probable que la décision de grâce aie été prise bien avant car, dès l'annonce de la sentence, la politique s'est mêlée à l'affaire par l'intermédiaire du militant syndicaliste montcellien Etienne Merzet, membre du cabinet d'Albert Thomas. En effet, le 56^e RI, régiment de Saône-et-Loire compte dans ses rangs de nombreux mineurs originaires de Montceau-les-Mines qui sont restés en contact avec les dirigeants du Syndicat des Mineurs. Cependant, on ne compte aucun montcellien parmi les condamnés.

Onze résident en Saône-et-Loire, cinq dans le Cher, trois à Paris, un dans l'Yonne, un en Loire-Atlantique, un dans la Nièvre, un dans le Puy-de-Dôme.

Huit sont cultivateurs, neuf ouvriers, trois employés dans le commerce, un est jardinier, un domestique et un clerc de notaire.

Le plus jeune a 18 ans, le plus âgé 36. Quatre ont moins de 20 ans et quatre plus de 30 ans. Six, au moins, sont mariés.

Quatorze hommes voient leur peine commuée en 10 ans de prison, huit en 15 ans, l'un d'eux étant condamné à la dégradation et le dernier à 20 ans avec dégradation.

Parmi les plus lourdement condamnés, quatre partent en prison au pénitencier de Lambèse, en Algérie. Les autres voient leur peine suspendue pour la durée de la guerre. Neuf rejoignent le 10^e RI et dix le 27^e. Tous sont renvoyés au front à la date du 25 juin 1915. Parmi ces derniers, donnant raison à Raymond Poincaré, six trouvent la mort au sein de leur nouvelle unité entre le 15 octobre 1915 et le 2 septembre 1918.

Ainsi, sont Morts pour la France :

Alcide H. du 27^e RI, tué au Bois des Caméléons, secteur de Perthes, dans la Marne le 15 octobre 1915. Dans son journal édité en 2012, Pierre Perrin, fantassin au 27^e RI (2), évoque Alcide H. : - *16 octobre. Cette nuit la 11^e escouade a enterré ses morts. On leur a confectionné des croix, un bâton et une planche sur laquelle j'ai gravé leur nom et on leur prépare des plaques de craie gravées comme nous en avons vues aux tombes du 56^e. L'un d'eux, pour lequel le capitaine a obtenu une citation, est H., un jeune de la classe 15, autrefois condamné à mort au 56^e et qui, depuis son arrivée à la compagnie, s'était toujours distingué, notamment le 7 juillet et les jours suivants. Citation à l'Ordre du Régiment du 19 octobre 1915 : « Conduite exemplaire au heures du danger. S'est fait remarquer particulièrement à l'attaque du 7 juillet en allant chercher sous les balles les corps de ses camarades. Tué le 15 octobre au cours d'un violent bombardement. »*

Huit jours plus tard, le 23 octobre, Ernest M. tombe à son tour au Bois du Vousoir dans la Marne où combat le 10^e RI. Originaire du Puy-de-Dôme, cleric de notaire de profession, le benjamin des condamnés était un engagé volontaire. Promu caporal le 20 avril 1915, il avait été cité le 12 avril précédent à l'Ordre du Régiment. « *A fait preuve d'une grande bravoure en circulant pendant trois jours et trois nuits consécutifs malgré un feu d'artillerie d'une extrême violence pour assurer la liaison du chef de bataillon avec ses compagnies.* » Il est inhumé à Suippes, dans la Nécropole Nationale La Ferme de Suippes.

C'est dans le secteur de Vaux-Chapitre, que meurt François M. le 1^{er} août 1916, dès l'entrée du 27^e RI dans la fournaise de Verdun. Sa citation à l'Ordre du Régiment, le 14 août 1916, nous renseigne sur les circonstances de sa mort. « *A donné un bel exemple de courage et de mépris du danger pendant l'attaque du 1^{er} août en tirant à découvert sur l'ennemi, s'élançant à l'assaut. A été tué à son poste de combat.* » Il s'était marié à Chalon-sur-Saône en 1913.

Près de là, à la Chapelle-Sainte-Fine, disparaît le 5 août Antoine R. de la 10^e compagnie du 10^e RI. Il est cité à l'Ordre du Régiment le 22 août suivant : « *Soldat très brave et très courageux. A été tué le 5 août 1916 étant en sentinelle dans un poste très dangereux battu constamment par une mitrailleuse ennemie.* » Antoine R. était marié.

Un mois plus tard, le 30 août 1916, à Reillon en Meurthe-et-Moselle, au saillant Zeppelin, Arsène P., originaire du Cher, au 27^e RI depuis le 25 juin 1915 lui aussi, est tué à son tour. A cette date, Pierre Perrin note dans son journal : *A deux heures de l'après-midi, une vingtaine de Boches sont venus tuer quatre des nôtres à coups de revolver dans le secteur du Zeppelin, tenu par le 3^e bataillon. C'est tout de même un fier culot. Auparavant, Arsène P. avait été cité à l'Ordre du Régiment le 14 août 1916 : « Grenadier d'élite brave courageux occupant toujours les postes les plus dangereux. S'est distingué pendant les affaires du 25 juillet au 24 août 1916. »*

Le 2 septembre 1918, Félix C. meurt des suites de ses blessures à l'Ambulance 3/55 de Jaulzy dans l'Oise. Il avait été affecté au 27^e RI en juin 1915 et se trouvait, au moment de son décès, au 340^e RI. Lors de son procès, il avait été décrit comme un excellent soldat.

Quelques jours auparavant, le 22 août 1918, Jean-Claude N., le plus lourdement condamné - 20 ans de prison avec dégradation - détenu à la prison de Lambèse depuis le 9 août 1915, volontaire pour retourner au combat dans les rangs du 134^e RI, libéré en mars, est tué à Caisne dans l'Oise. Le 19 juin 1918, il avait été cité à l'Ordre du Régiment : « *Le 11 juin 1918, l'ennemi ayant réussi à s'infiltrer dans nos lignes, s'est fait remarquer par la ténacité avec laquelle il a arrêté sa progression durant trois heures. Ne s'est replié que sur ordre et débordé par le nombre mais en combattant pied à pied.* » Décoré de la Croix de Guerre, il a été réintégré dans son grade de caporal.

Que sont devenus ceux dont la peine a été suspendue pour la durée de la guerre ?

Joanny B., condamné à 10 ans de prison, continue la guerre au sein du 10^e RI. Il est blessé par un éclat d'obus le 29 janvier 1916 à la Tête à Vache. Cité à l'Ordre du Régiment le 17 mars 1919, la Croix de Guerre lui est décernée. Il est réhabilité le 30 juillet 1919. Marié avant la guerre, il décède à Montagny-sur-Grosne (71) le 2 juin 1948.

Marcel B., condamné à 10 ans, versé au 10^e RI, a été fait prisonnier à Maisons de Champagne et interné à Cassel en Allemagne. Rapatrié le 19 janvier 1919, marié en 1921, il décède le 12 février 1985 à Bantanges (71)

Charles B., condamné à 10 ans, du 10^e RI a été affecté au 85^e RI en 1917, au 33^e RIT en mars 1918 et enfin au 5^e Régiment du Génie le 8 octobre 1918. Marié avant la guerre, il décède le 23 mars 1922 à Chalon-sur-Saône (71).

Charles B., condamné à 15 ans. Au sein du 27^e RI, il est blessé le 12 avril 1917 par un éclat d'obus au Bois de la Gruerie dans la Marne. Passé au 256^e RI le 5 décembre 1917, il est fait prisonnier le 9 juin 1918 au combat de Cuvilly dans l'Oise. Rapatrié le 2 décembre 1918, il se marie en 1921 et décède le 1^{er} novembre 1926 à Louhans (71).

Rodolphe B., condamné à 10 ans et versé au 27^e RI, il déserte à nouveau. Exclu de l'armée, il meurt à la prison de Nîmes (34) le 22 mars 1918.

Marcel C., condamné à 10 ans, muté au 10^e RI est blessé à la tête par un éclat d'obus le 20 octobre 1915 au Bois du Voussoir dans le secteur de Perthe-les-Hurlus. Revenu au front le 5 janvier 1916, il est fait prisonnier à Verdun le 5 août 1916, ce même jour où son camarade d'infortune Antoine R. a été tué. Rentré de captivité le 27 novembre 1918, il s'est marié à Paris le 10 avril 1920. Marcel C. avait reçu une citation individuelle à l'Ordre de la 29^e brigade pour sa conduite lors des offensives d'avril 1915 :

— Les militaires dont les noms suivent sont cités à l'ordre de la 29^e Brigade pour les motifs ci-après :

C Marcel, n^o m^e 5315, Soldat de 2^e classe :

« S'est élancé brillamment à l'attaque des tranchées allemandes, a fait volontairement une patrouille en avant de la ligne tenue par un Bataillon. A transmis au Chef de Bataillon les renseignements de cette patrouille »

Gabriel C., condamné à 10 ans, est cité deux fois à l'Ordre du 27^e RI. Le 16 août 1916 : « *A montré au cours de bombardements violents un esprit et un entrain remarquables. A, dans une contre-attaque entraîné par son attitude tous ses camarades.* » et le 9 mai 1917 : « *Ancien soldat au front depuis presque le début des hostilités. Modèle de discipline et de dévouement d'une bravoure incontestable, a donné le plus brillant exemple d'entrain, de courage et d'endurance au cours de l'attaque du 17 avril 1917. A résisté vaillamment et contribué à repousser la contre-attaque.* » Croix de Guerre deux étoiles de bronze, réhabilité le 29 novembre 1916. Marié après la guerre, il décède au Creusot le 11 mars 1953.

Emile D., condamné à 15 ans, a été blessé deux fois dans les rangs du 27^e RI. Le 7 juillet 1915 par éclats d'obus à la face au Bois Jaulny dans la Meuse et le 15 octobre 1918, par éclats d'obus dans la cuisse à Vizy-le-Comte. Il a reçu une citation à l'Ordre du Régiment le 30 octobre 1918 : « *Fusilier mitrailleur d'élite, remarquable de courage et d'entrain, s'est particulièrement distingué pendant les combats des 2 et 3 octobre 1918 donnant un bel exemple de conscience du devoir à ses camarades de combat.* » Marié après la guerre, il décède au Creusot le 14 janvier 1979. La Médaille Militaire lui avait été attribuée en 1935.

Jean G., condamné à 10 ans, alors qu'il était encore au 56^e RI, avait été blessé à la cuisse le 28 août 1914. Passé au 10^e RI le 25 juin 1915, il est capturé le au Bois d'Ailly le 7 juillet 1915. Il rentre d'Allemagne le 9 décembre 1918. Marié le 23 mai 1933, il décède à Bourgneuf-Val d'Or le 24 novembre 1951. Il avait bénéficié de la citation collective du 3^e bataillon du 56^e RI.

Fernand L., natif du Puy-de-Dôme, n'a que 19 ans au moment de son procès. Condamné à 15 ans, il passe au 10^e RI. Evacué plusieurs fois pour maladie et blessure, il est intoxiqué par les gaz à la Courtine en Champagne le 12 mars 1918. Cité à l'Ordre du Régiment le 9 février 1917 : « *S'est offert spontanément pour aller retirer une charge allongée de pétards amorcés et prêts à exploser placée par l'ennemi sur nos réseaux de fils de fer. Malgré les coups de feu dirigés sur lui par l'ennemi est rentré dans nos lignes en rapportant la charge qu'il avait mission d'enlever.* » et le 17 novembre 1918 : « *Agent de liaison des bataillons voisins a toujours assuré son service avec le plus grand mépris du danger traversant continuellement des zones fréquemment battues par l'artillerie et les mitrailleuses ennemies.* » Il est réhabilité le 30 juillet 1917. Pensionné, il décède le 7 avril 1958.

Jean Baptiste M., de Loire-Atlantique condamné à 10 ans, est muté au 27^e RI. Blessé le 7 avril 1916, de retour au front le 21 juin de la même année, il est nommé caporal le 21 octobre 1918. Cité deux fois à l'Ordre du Régiment en 1916. Le 8 août 1916 : « *S'est montré excellent soldat depuis son arrivée à la compagnie où il a constamment demandé à accomplir les missions les plus dangereuses. Blessé le 7 avril dans un combat à la grenade au cours duquel il s'est montré extrêmement courageux.* » et le 17 août : « *Agent de liaison, a assuré son service d'une façon parfaite malgré de violents bombardements, des feux d'infanterie et de mitrailleuses.* » Le 9 novembre 1918, il reçoit une citation à l'Ordre de la Brigade : « *Détaché dans un relai téléphonique a assuré sous de violents bombardements la réparation des lignes coupées sans cesse par des éclats d'obus ...* » Croix de guerre avec étoile de bronze, réhabilité le 11 octobre 1916, il est décoré de la médaille Militaire en 1928. Rappelons qu'il avait bénéficié de la citation collective du 3^e bataillon du 56^e RI. Marié le 28 avril 1925, il décède le 2 juin 1965.

Alphonse M., parmi les plus jeunes, s'était marié en août 1914. Condamné à 10 ans, sa peine suspendue, il rejoint le 10^e RI. Blessé par éclat d'obus le 30 octobre 1915, il est évacué et hospitalisé jusqu'au 22 février 1916. Passé au 227^e RI en 1917, il finit la guerre en 1919 sur le front d'Orient. Pensionné, il meurt le 7 mars 1979 à Fleury-lès-Aubray dans le Loiret.

Georges V., né à Paris mais résidant dans la Nièvre a été condamné à 10 ans, il est cité à l'Ordre du 27^e RI le 30 octobre 1918 : « *Grenadier d'élite, dans la journée du 30 octobre 1918, s'est présenté comme volontaire pour assurer la liaison entre le commandant du bataillon et la compagnie de ligne, malgré un bombardement d'obus de tous calibres et un feu violent de mitrailleuses.* » Croix de guerre avec étoile de bronze, réhabilité le 12 juin 1919. Il s'était marié en 1912 et décède le 1^{er} mars 1983 à Château-Chinon dans la Nièvre.

Des quatre hommes incarcérés, on a vu ce qu'il était advenu de Jean-Claude N., libéré après trois années de prison en Algérie. Qu'en est-il de ses camarades de détention ?

Jean-Marie A., 22 ans lors du procès, désigné comme l'un des meneurs de la rébellion, condamné à 15 ans de prison, a été incarcéré à la prison de Lambèse en Algérie. Libéré le 22 mars 1918, engagé volontaire, il rejoint le 10^e RI en avril 1918. Blessé par éclat d'obus dans le Bois de la Montagne près de Caisne (Oise), il est cité à l'Ordre du Régiment le 15 octobre 1918 : « *Très bon soldat, brave et très courageux blessé en se portant à l'attaque des positions ennemies sous de violentes rafales de mitrailleuses.* » Croix de Guerre avec étoile de bronze, réhabilité le 7 mai 1919. Marié en 1922, il meurt à Saint-Igny-de-Vers dans le Rhône le 31 juillet 1959.

Gabriel M., avait été jugé comme un « *mauvais soldat et un ivrogne* » Son dossier ne plaide pas en sa faveur, le relevé des punitions antérieures étant particulièrement chargé. Aussi, est-il un des plus lourdement condamnés. Incarcéré à Lambèse, il est cependant libéré du pénitencier de Kouif (Algérie) après avoir contracté un engagement au 134^e RI, le 22 novembre 1917. Blessé par balle le 22 août 1918, il reçoit la Croix de Guerre avec palme et réhabilité le 5 mars 1919. Il avait lui aussi, en mai 1915, bénéficié de la citation collective du 3^e bataillon du 56^e RI. Il se marie à Mâcon le 27 septembre 1919. De 1911 à 1913, il était engagé volontaire dans l'infanterie coloniale.

Albert C., condamné à 15 ans de prison, arrivé à Lambèse le 9 août 1915, est le seul à ne pas avoir pu bénéficier de remise de peine. Malgré les avis favorables de l'administration pénitentiaire, ses demandes de retour au front restent vaines car son caporal au 56^e RI, lui, le qualifie de « *mauvais soldat* » et de « *piètre individu* » dans son rapport. Exclu de l'armée Il sera amnistié en 1921.

En application de la loi du 29 avril 1921, tous ont été amnistiés.

(1) Général André Bach, *Fusillés pour l'exemple*, Tallandier, 2003

(2) Gilles Laurendon, *Un guerrier d'occasion. Journal illustré du fantassin Pierre Perrin*, Ouest-France, 2012